Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 22 juin 2026

Présidence : Mme Frédérique Imberechts (Vice-Présidente)
Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme F. Imberechts ouvre la séance à 19h30 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général.

M. Fabien Spielmann et Mme Nathalie Hennard sont les scrutateurs pour cette assemblée.

Ordre du jour

1) Appel
2) Adoption du PV de la séance du 28 novembre 2025
3) Démissions, admissions, assermentations
4) Préavis municipal 1-2026 : Arrêté d'imposition 2027
5) Préavis municipal 2-2026 : Comptes et gestion 2025
6) Préavis municipal 3-2026 : Modification du règlement sur les déchets et investissements y relatif.
7) Informations des délégués aux associations intercommunales
8) Communications de la Municipalité
9) Divers et propositions individuelles

1. Appel

Membres du Conseil : 32 membres sont présents, 15 membres sont excusés, 1 absent.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
5 municipaux sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin notre boursière.

2. Adoption du PV de la séance du 28 novembre 2025

Le document est accepté avec 2 abstentions.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

Démissions : -
Admission : -

4. Préavis municipal 1-2026 : Arrêté d'imposition 2027

Parole est donnée à M. Max Blaser qui présente le préavis de la Municipalité.
-La situation financière de la Commune est très bonne.
-La péréquation indique que Villarzel se trouve dans une situation stable.
-Les investissements prévisibles sont un des facteurs influents sur le taux d'imposition. Des investissements et projets dont les planifications déjà bien avancées devraient être présentés ces prochains mois.
La Municipalité propose de garder le taux d'imposition à 75% pour 1 année, ceci afin d'assurer une stabilisation des revenus communaux.

Il n'y a pas de question, La Présidente donne la parole à M. Patrice Donzallaz pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

M. Patrice Donzallaz : donne lecture du rapport de la commission, qui s'est rencontrée le 10.06.26 en présence de Mme S. Terrin et M. Blaser.
La Commission propose d'accepter le préavis n° 01-2026, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.
Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de gestion et des finances, **adopte à l'unanimité le préavis 1/2026**.
Le taux d'imposition communal est fixé à 75% du taux cantonal de base pour l'année 2027 et toutes les autres rubriques d'imposition restent inchangées par rapport à l'année 2026 conformément à l'arrêté d'imposition annexé au préavis.

5. Préavis municipal 2-2026 : Comptes et gestion 2025
La parole est donnée à M. Max Blaser :
Les indicateurs financiers présentés témoignent de la très bonne situation financière de la commune.
Cinq éléments principaux sont à relever :

1. **Péréquation financière** : la facture demeure relativement stable. Seule la facture policière est en augmentation, à hauteur de CHF 33'000.– environ, en raison de la modification de la répartition des frais au niveau cantonal.
2. **Fonds des abris PC** : le fonds a été restitué au canton.
3. **Gestion des déchets** : le compte présente un résultat déficitaire en 2025, à hauteur d'environ CHF 12'000.–.
4. **Amortissements extraordinaires** : des amortissements non planifiés ont été comptabilisés au compte 7900.33.21, concernant la zone industrielle de Sédeilles.
5. **Réserve de politique budgétaire** : une attribution à la réserve de politique budgétaire a été effectuée afin de permettre l'équilibrage du résultat.

Les charges prévues au budget ont été respectées.
Enfin, les investissements réalisés en 2025 sont restés limités par rapport au programme initialement prévu, avec un montant total de CHF 72'000.–.

La parole est transmise à Mme Sylviane Terrin, boursière :
Chaque membre du Conseil général a reçu l'ensemble des comptes ainsi que les documents y relatifs.
Les comptes et le bilan sont présentés de manière détaillée, avec des explications fournies pour chaque chapitre.
Comptes de fonctionnements

- **Total des charges : CHF 2'648'983.77**
- **Total des revenus : CHF 2'648'983.77**
- **Excédent de recette attribué à la réserve de politique budgétaire : CHF 250'567.50**

Les comptes de fonctionnement présentent ainsi un résultat équilibré, après l'attribution de CHF 250'567.50 à la réserve de politique budgétaire.

Pas de commentaire particulier sur le bilan.

Il n'y a pas de questions.

M. Patrice Donzallaz : donne lecture du rapport de la commission de Gestion et finances, qui s'est rencontrée le 10 juin 2026 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser.
La Commission propose d'accepter le préavis n° 2/2026, tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente ouvre le vote.
Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de gestion et des finances, **adopte à l'unanimité les 2 articles du préavis 2/2026**.

Art.1 D'adopter les comptes 2025 tels qu'ils sont présentés dans le préavis municipal
Art.2 De prendre acte du rapport de gestion de la Municipalité.

Pause hydratation pour cause de forte chaleur.

6. Préavis municipal 3-2026 : Modification du règlement sur les déchets et investissements y relatif.

M. Max Blaser présente le préavis de la Municipalité.
Le compte des déchets présente au 31.12.2025 un déficit de couverture de -10'742.-, dont un déficit d'exploitation pour 2025 de CHF 12'000.-.
Des mesures d'urgences sont à entreprendre, la taxe forfaitaire doit être augmentée à 100.- au lieu de 60.-, ce qui devrait apporter 15'600.- supplémentaires dans les comptes 2026. Cette augmentation est ponctuelle, limitée à l'année 2026, elle s'appuie sur l'art.12.c al. 1 « mesure ponctuelle liée à la situation financière du fond ».

Question - Réponse
Q. Brigitte Dumasdelage : c'est uniquement pour 1 année ? ça veut dire que l'année d'après ça redescend ? ou ça se rediscutera d'année en année ?
R. Max Blaser : Oui c'est une mesure ponctuelle, la prochaine taxe sera décidée lors du budget 2027.

Concernant la modification du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Le Conseil est informé des raisons justifiant le passage à une **taxe au poids** pour la gestion des déchets.
Plusieurs éléments sont relevés :

- Avec l'introduction du modèle comptable MCH2, les coûts liés à la gestion des déchets doivent être couverts conformément au principe de causalité et ne peuvent plus être financés simplement par le budget communal.
- Dans le cadre du système communautaire d'AirPro, qui regroupe des communes de tailles différentes, les communes membres ne disposent pas de la possibilité de modifier individuellement le prix des sacs taxés, celui-ci devant être identique pour l'ensemble des communes membres. Or, le produit de la taxe au sac ne permet pas de couvrir l'intégralité des coûts supportés par la commune.
- L'acquisition de deux bennes compactantes est présentée comme la solution la plus avantageuse pour mettre en œuvre le système de taxation au poids.
- La carte actuellement utilisée pour l'accès aux installations destinées aux déchets encombrants pourra également être utilisée pour les nouvelles bennes.
- Enfin, une modification du règlement communal est nécessaire, les modalités de taxation ne pouvant être modifiées sans adapter au préalable la base réglementaire.

Recommandations du Surveillant des prix
Le Surveillant des prix a formulé plusieurs recommandations concernant le projet de règlement.
Il recommande notamment à la commune d'abaisser la valeur minimale de la taxe au poids à un niveau inférieur à 50 % du tarif que la Municipalité prévoit d'appliquer lors de l'entrée en vigueur du nouveau système.
Dans le premier document transmis au Surveillant des prix, la Municipalité avait prévu une fourchette tarifaire comprise entre CHF 0.40 et CHF 0.80 par unité de poids, avec un tarif fixé à CHF 0.70. Afin de tenir compte de cette recommandation, la Municipalité a, dans le nouveau règlement, supprimé la valeur minimale de la fourchette tarifaire, permettant ainsi d'abaisser le seuil minimal conformément à la recommandation formulée.
Le Surveillant des prix recommande également de plafonner la taxe de base correspondant à trois habitants, ou d'introduire un système dégressif. En réponse à cette recommandation, la Municipalité prévoit dans son nouveau règlement une réduction de 25 % de la taxe de base pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans.
Il est précisé que le Surveillant des prix édicte des recommandations. La Municipalité en a tenu compte dans l'élaboration du nouveau règlement et les éléments concernés ont été présentés au Conseil général lors de cette assemblée.

M. Blaser passe le règlement chapitre par chapitre. Mise en œuvre au 1er janvier 2027.

Question - Réponse

Q. Fabien Spielmann : Concernant l'analyse et la répartition des coûts, La déchetterie de Châtonnaye est-elle aussi déficitaire ? La taxe à la base était aussi pour financer la déchetterie ?
R. Max Blaser : Pour 2024-2025 nous n'arrivons plus à faire cette analyse aussi détaillée, mais c'est clairement le problème du prix des sacs poubelles, qui font que l'on est déficitaire, notamment avec le nombre d'arrêts des camions qui ramassent les containers, et avec AirPro le plus gros problème est l'absence de maîtrise des coûts, et si on se mutualise avec Châtonnaye, s'ils viennent déposer leurs déchets dans nos bennes, alors on pourra compter sur une baisse des tarifs car plus de volume.

Q. Fabien Spielmann : L'emplacement de la benne de Sédeilles ne pose pas de problème ?
R. Max Blaser : on peut considérer que le local de voirie qui est en zone agricole est déjà dédié à cet usage, et est donc un droit acquis.

Q. Brigitte Dumasdelage : pour la taxe de 100.-/hab., le modèle est dégressif que jusqu'à 25 ans ?
R. Max Blaser : Oui.
Q. Brigitte Dumasdelage : est qu'en serait-il pour une personne âgée qui vit dans le ménage ?
R. Max Blaser : pour les personnes qui nécessitent des soins particuliers, il existe un allègement des taxes, c'est prévu dans le règlement.

Q. E. Miéville : On peut utiliser les sacs qu'on veut ?
R. Max Blaser : Oui.

Q. Brigitte Dumasdelage : Comment sera faite la facturation ? et à quel rythme ?
R. Max Blaser : Chaque transaction lors de la dépose d'un sac (avec la carte) sera reporté dans le système de facturation. Il y aura la possibilité de facturer 2x par/an.

Q. Olivier Blanc : En terme d'accessibilité ?
R. Max Blaser : Oui c'est un problème ! Notre employé communal pourra également se tenir à disposition.

Q. Nicole Blaser : Si quelqu'un de Châtonnaye qui a donc une carte vient déposer qqch est-ce que ça marchera ?
R. Max Blaser : Non ça ne marchera pas. Mais ce sera facile à ajouter en modifiant les droits d'accès.
Q. Nicole B. : La benne sera-t-elle ouverte H24 ?
R. Max Blaser : oui mais ce sera possible de couper l'accès éventuellement certains jours ou heures.

Q. Cédric Chételat : Avez-vous déjà estimé le prix du Kg ?
R. Max Blaser : Oui, et c'est une volonté de la Municipalité d'encourager les gens à trier plus. D'après nos calculs montre on serait à 0.68 chf le kg.
Q. Cédric Chételat : Valbroye est à 0.35 chf/kg, ce système ne sera-t-il pas trop coûteux pour le nombre d'habitant ?
R. Max Blaser : oui mais à Valbroye ils ont aussi une taxe complémentaire pour couvrir les déchets, la volonté de la Municipalité est d'appliquer le principe du pollueur payeur.

Q. Jérôme Gosteli : quelle est la garantie ? pour un amortissement sur 10 ans ?
R. Max Blaser : garantie de 2 ans.

M. Max Blaser informe que l'investissement lié au projet Gastrovert est relativement limité. Il précise toutefois que cet investissement ne fait pas l'objet d'une décision dans le cadre du présent préavis.

Le projet sera vraisemblablement facilement intégré dans le cadre du prochain budget de fonctionnement, sur lequel le Conseil général pourra se prononcer.

Q. Brigitte Dumasdelage : serait-il possible que les gens qui ont un compost à la maison soit exempté ?
R. Max Blaser : Je ne sais pas.

Q. Claude Limat : le prix pour ces composts est trop élevé ! Il aurait-fallu regarder pour s'associer avec Châtonnaye. Et le projet Gastrovert devrait venir dans une 2ème étape, ça va faire une trop grosse augmentation de budget d'un coup.
R. Max Blaser : Châtonnaye n'a pour l'instant pas la même urgence financière que nous à modifier leur système de collecte des déchets, mais si Châtonnaye se joint à nous d'ici quelques années c'est clair que le prix à l'habitant pourra baisser, tout est lié au volume. Mais d'ici le budget de novembre la Municipalité devrait revenir avec des explications précises pour Gastrovert.

Intervention de Mme Imberechts : Elle rappelle aux membres du Conseil Général que les conseillers peuvent demander à voter un préavis point par point s'ils ne sont pas d'accord avec tous les sujets du préavis. Art.73 du règlement du Conseil

Max Blaser précise que la Municipalité demande pour ce préavis de se positionner sur 3 éléments.

Q. Brigitte Dumasdelage : Et Gastrovert ne figure pas dans ce nouveau règlement.
R. Max Blaser : Exactement. Gastrovert est mentionné dans le préavis, mais il ne figure pas dans le règlement, ni dans les éléments soumis au vote de ce jour.

Q. Evelyne Spielmann : Et si on vient à dire non ? Nous allons continuer à creuser un trou dans le compte déchetterie et nous devrons de toute façon le rembourser ?
R. Max Blaser : Oui, et nous serons probablement contraint d'augmenter la taxe forfaitaire à 100.- chf de manière durable. Le poids moyen pour notre Commune est de 110kg/habitant, donc avec un prix à 0.70 chf on serait à moins de chf 100.-/hab.

Q. Nicole Blaser : le lieu à Villarzel ?
R. Max Blaser : dans le local actuel des poubelles.

M. Christophe Goumaz : donne lecture du rapport de la commission des Infrastructures, qui s'est rencontrée le 10 juin 2026 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser.
La Commission propose d'accepter le préavis n° 3/2026, tel que présenté par la Municipalité.

Q. Evelyne Spielmann : Si c'est accepté ? au 1.01.27 on ne pourra plus mettre les sacs air pro ?
R. Max Blaser : Oui.
Q. Brigitte Dumasdelage : On pourra aussi les apporter encore à la déchetterie.

La Présidente ouvre le vote.
Le Conseil Général, suivant le rapport de la commission des infrastructures, **adopte les 3 articles du préavis, soumis au vote séparément.**

Article 1 D'autoriser la Municipalité à prélever une taxe forfaitaire déchets de CHF 100.00 au lieu des CHF 60.00 habituels. Cette mesure, hors budget, est limitée à l'année 2026. **Oui à l'unanimité.**

Article 2 D'approuver les modifications du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, et les modifications des directives y relative. **Est accepté avec 1 non.**

Article 3 D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 140'000.00 destiné à acquérir deux bennes pour l'élimination des ordures ménagères, et de financer cette dépense par les liquidités courantes. **Est accepté avec 1 non et 1 abstention.**

7. Communication des délégués aux associations intercommunales.

-Lionel Bussard : pour l'ASIPE, plusieurs votes ont été accepté. Entre autre,
-Les comptes 2025 ont été acceptés,
-2 crédits ont été votés, un pour l'équipement du site provisoire « Derrière la Tour », un autre pour l'équipement de l'école « Pôle enfance à Valbroye ».

Q. Sylvain Bersier : pourrait-on demander à la Farzin de s'occuper de la route qui va « En Plan ».
R. Max Blaser : La Municipalité prend note.

8. Communications de la Municipalité

M. Lionel Bussard :
Concernant la RC 609 , il n'y a pas eu d'opposition à la mise à l'enquête.

Mme Jocelyne Pfander :
Cyclomania : Défi cycliste du 1er au 30.09, 12 communes dans la Broye vont y participer.

M. Alain Renaud, Vice-Syndic :
État d'avancement de la ZIP de Sédeilles
Un état d'avancement du projet de la ZIP de Sédeilles est présenté au Conseil général, notamment à la suite de plusieurs discussions menées avec la commission ad hoc. Une présentation PowerPoint permet d'illustrer les différentes réflexions en cours.

Le projet est présenté en trois secteurs distincts :

Secteur rouge – DDP
La réflexion porte notamment sur le maintien de la salle actuelle ou la réalisation d'une nouvelle salle. La différence de coût entre les deux variantes est estimée à environ CHF 1 million, la construction d'une nouvelle salle étant plus onéreuse. Différents plans sont présentés.

Q. Claude Limat : Et ou sera la voirie communale ?
Rép. Alain Renaud : selon les discussions menées notamment avec la commune de Châtonnaye, une implantation sur le site de la déchetterie serait privilégiée. Cette solution permettrait également de mieux séparer les activités liées à la voirie de celles destinées à la population.

Secteur bleu – LADA
Un avant-projet prévoit la réalisation de 17 appartements, ainsi que 23 places de stationnement aménagées dans les abris PC.
La réalisation de ce projet ne nécessiterait pas de modification du plan d'affectation.
Un exemple de réalisation est présenté, notamment en lien avec le projet développé à Corcelles-près-Payerne que la commission Ad'Hoc a pu visiter. Il est également relevé que ce type de structure peut être soumis à certaines exigences en matière de services à la population, notamment dans le domaine de l'animation sociale.
Concernant le financement, il est précisé que la construction et le financement des logements ne doivent pas nécessairement être assurés directement par la commune. Une association ou une autre structure pourrait notamment porter le projet, à l'image de ce qui a été réalisé à Corcelles-près-Payerne. M. Alain Renaud ne s'attarde pas sur les aspects liés au financement à ce stade.

Secteur jaune
L'interface : Le Canton a validé des crédits permettant de cofinancer ce type de projets, à hauteur d'environ 40 % des coûts.

Q. Jérôme Gosteli : si ce bâtiment reste (Grande salle) ? l'interface serait-elle possible ?
Rép. Alain Renaud : Non se serait très très serré.

Mme Brigitte Dumasdelage : Pour la commission Ad'hoc ZIP : présente le rapport de la commission et remercie la Municipalité d'associer de près la commission à ce projet d'envergure bien qu'aucun préavis ne soit soumis pour l'instant.

M. Alain Renaud poursuit avec :

Les infrastructures

Le territoire cantonal a été divisé en différents lots dans le cadre d'une campagne de prospection géologique visant à identifier les possibilités d'exploitation de la chaleur du sous-sol.
Des travaux de sondage seront réalisés sur le territoire communal afin d'étudier les conditions géologiques.
Des véhicules spécialisés parcourront ainsi la commune dans le cadre de ces investigations.
À terme, ces recherches pourraient notamment permettre d'exploiter la chaleur du sous-sol pour la production d'énergie, notamment au moyen de turbines à vapeur.

L'Épuration

La STEP de Châtonnaye sera désaffectée dans les prochains jours. Les eaux usées seront dès lors acheminées vers la STEP de Lucens.
La première étape de cette réorganisation arrive à son terme. Une deuxième étape est prévue et consistera notamment à mettre en place un traitement des micropolluants.

Mme Nadia Barthlomé :

Grande salle

Dans le cadre du contrôle des normes de sécurité incendie, une visite de la grande salle a été effectuée avec l'AISTBV. La salle peut être utilisée, sous réserve de quelques adaptations mineures qui seront réalisées prochainement.
Concernant la salle de Villarzel, il est indiqué que les contrôles sont conformes et qu'aucune mesure particulière n'est à prévoir.

SDIS

La nouvelle caserne a été inaugurée au mois de mai.
Il est également annoncé que M. Sébastien Moratell quitte le SDIS après 13 années de service.
Le recrutement de nouveaux membres est organisé chaque année au mois de novembre.
Les comptes du SDIS présentent un bénéfice d'environ **CHF 295'000.–**, qui sera redistribué aux communes membres. Il est toutefois précisé qu'il s'agit de la dernière année durant laquelle un tel montant pourra être redistribué, l'amortissement de la nouvelle caserne débutant par la suite.

M. Max Blaser, Syndic :

Max Blaser nous rappelle que les **Journées européennes du patrimoine**, organisées en collaboration avec Patrimoine Suisse, se tiendront les **12 et 13 septembre**, sur le site de la Tour/Église à Villarzel.
À cette occasion, différentes animations et visites liées au patrimoine seront proposées.

M. Alain Renaud présente brièvement le calendrier. Et nous informe que les heures d'ouverture du bureau communale seront légèrement modifiées avec l'entrée en fonction de la nouvelle boursière.
Mme Sylviane Terrin prendra sa retraite à la fin de l'année.

9.Divers et propositions individuelles

Mme Imberechts adresse ses remerciements à la Municipalité pour le travail accompli au cours de la législature.
M. Alain Renaud remercie chaleureusement M. Lionel Bussard et M. Max Blaser pour leur engagement et leur travail au service de la commune.
M. Max Blaser prend ensuite la parole afin de revenir sur ses trois mandats de cinq ans au sein de la Municipalité et sur les différents projets menés au cours de cette période.
Il adresse ses remerciements à ses collègues de la Municipalité, aux membres du Conseil général, aux employés communaux, à sa famille ainsi qu'aux différentes associations villageoises pour leur collaboration et leur soutien.
Il offre à la commune un bon destiné à la plantation d'un chêne sur le territoire communal.

Agenda :

- **Pour le Bureau du Conseil :**
- **Prochains Conseils généraux** : 5.10.26 / 27.11.26 avec souper.
- **Pour les commissions :** 23.09. 2026 / 18.11.26

7.11	**Arbres des 7 ans**
1er nov.	**Fête villageoise**
12-13.09	**Journées européennes du patrimoine**
1er août	**repas fête**

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente lève la séance à 22:08.

Lu et approuvé
Sédeilles, le 5 octobre 2026.

La ~~Vice~~-Présidente :

Frédérique Imberechts

CONSEIL GENERAL
LIBERTE ET PATRIE
VILLARZEL

La secrétaire :

Marie Rossier